Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131205-2013_B520-DE
Date de télétransmission : 10/12/2013
Date de réception préfecture : 10/12/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B520

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement entrée de ville sud de Meyrargues (ex RD62e) dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A." - Lots n°1 et 2

Le 5 décembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 29 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :
BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à BOYER Michel – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BURLE Christian – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à BUCKI Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard

Excusé(e)s :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Direction de la Commande Publique
AGI

03_2_12

BUREAU DU 5 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer des marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement entrée de ville sud de Meyrargues (ex RD62e) dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A." - Lots n°1 et 2

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres multi attributaires (le n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts) ont été notifiés en juin 2013 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures d'entrées de ville, de réhabilitation des zones d'activités et d'infrastructures de déplacement.
Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés de travaux subséquents aux accords cadre n°2012 AC 01 et n° 2012 AC 02, pour l'aménagement de l'entrée de ville sud de Meyrargues (ex RD62e). Le marché subséquent n° 12 MS 3A05 relatif au lot 3 a fait l'objet d'une précédente attribution car les lots 1et 2 avaient été déclarés infructueux.

Exposé des motifs :

Economie du marché

Par délibération n°2013-B084 du 7 mars 2013, le Bureau Communautaire autorisait la signature des accords-cadres multi attributaires n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts

Ces accords cadre ont été passés selon les dispositions des articles 10, 33 et 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics pour un an reconductible deux fois par reconduction tacite. Ils ont été notifiés le 12 juin 2013.

Les entreprises titulaires de ces accords-cadres sont :

- Lot n°1 - Travaux de voirie et réseaux divers :
  - Groupement SATR/URBA TP
  - GIL TP
  - EUROVIA
  - SOGEV
  - Groupement SLE TP/ROUTIERE DU MIDI

- Lot n°2 - Travaux d'éclairage public :
  - SNEF
  - NOEL BERENGER
  - SPIE

Chaque consultation fait l'objet d'une remise en concurrence des entreprises en vu de l'attribution des marchés subséquents afférents.

Les marchés subséquents, objet de ce rapport, portent sur l'aménagement de l'entrée de ville sud de Meyrargues (ex RD62e) pour les lots 1 (Voirie et réseaux divers) et 2 (Eclairage public).

L'objectif de cet aménagement est d'apporter des solutions normalisées et paysagères aux défauts de l'entrée de ville actuelle, que ce soit en terme de valorisation de l'espace public, qu'en terme d'intégration des modes de déplacement doux (piétons et cycles).

Le programme de cette opération a fait l'objet d'une approbation en Bureau Communautaire du 10 mai 2012 par délibération n°2012-B180.

Le délai de préparation des travaux, fixé par le Maître d'Ouvrage dans le Règlement de consultation pour l'ensemble des candidats est de 6 semaines.

La durée des travaux est définie par les candidats dans l'acte d'engagement du marché subséquent.

Les deux lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires. Les prix de l'accord cadre sont révisés annuellement à date anniversaire ; les prix du BPU complémentaire sont fermes.

L'estimation des travaux est de :

- Lot n°1 – Voirie et réseaux divers : 776 500 € HT (dont 100 000 € HT de travaux de réseaux réalisés par convention en maîtrise d'ouvrage unique par la CPA pour la Commune).
- Lot n°2 – Eclairage Public : 83 200 € HT.

Mise en concurrence :

Ces deux lots ont fait l'objet d'une précédente consultation, mais ont été déclaré infructueux, aussi, le 12 novembre 2013, un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des deux lots, à chaque titulaire de l'accord-cadre. La date limite de remise des offres était fixée au 26 novembre 2013 à 12h00.

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont les suivants :

1 – Prix des prestations : coefficient de pondération : 80%

2 – Délais : coefficient de pondération : 20%

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 décembre 2013 a décidé d'attribuer le marché :

- n° 12MS1E05 relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville sud de Meyrargues (ex RD62e), à l'entreprise SOGEV, pour une durée de travaux de 32 semaines et pour un montant estimatif de 842.316,92 € HT ;

- n° 12MS2B05 relatif aux travaux d' « Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville sud de Meyrargues (ex RD62e), à l'entreprise NOEL BERANGER sur une durée de travaux de 3 semaines et pour un montant estimatif de 68.044,48 € HT ;

Sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;
VU la délibération n°2012-B180 du Bureau Communautaire du 10 mai 2012 approuvant le programme de travaux ;
VU la délibération n°2013-B084 du Bureau Communautaire du 7 mars 2013 autorisant la signature des marchés accords-cadres n° 2012 AC 01, n°2012 AC 02 et n° 2012 AC 03 ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12MS1E05 relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville sud de Meyrargues (ex RD62e), à l'entreprise SOGEV, pour une durée de travaux de 32 semaines et pour un montant estimatif de 842.316,92 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées,et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 2012MS2B01 relatif aux travaux d' « Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville sud de Meyrargues (ex RD62e), à l'entreprise NOEL BERANGER, pour une durée de travaux de 3 semaines et pour un montant estimatif de 68.044,48 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées,et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 50, fonction 824 du service 5A qui dispose des crédits suffisants.

2013_B520

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement entrée de ville sud de Meyrargues (ex RD62e) dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la C.P.A." - Lots n°1 et 2

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

09 DEC. 2013